Image not found or type unknown

Compte copropriété excédentaire et non équilibré

Par **jeradpas**, le **27/01/2015** à **11:04**

Bonjour,

Nous sommes un syndic volontaire de 8 propriétaires. Notre immeuble ne comporte ni de gardien, ni d 'ascenseur . Nous avons été négligent concernant la gestion du compte car il apparait aujourd'hui un excédent de 10 000 euros .
En 2003, la loge de la concierge a été vendu. Il avait été décidé en AG que le montant servirait à financer les travaux de peinture et ravalement. Nous pensons que ces 100000 euros correspondent à la différence : montant de la loge - travaux.

Notre questions est : avons nous le droit de redistribuer ces 10000 euros auprès des propriétaires de l'époque et si non que faire de ce reliquat ?

Merci par avance pour vos reponses

Par **moisse**, le **27/01/2015** à **11:12**

Bonjour,
[citation] avons nous le droit de redistribuer ces 10000 euros auprès des propriétaires de l'époque [/citation]
Non
Les anciens propriétaires ont perdu tous droits et obligations.
[citation] si non que faire de ce reliquat [/citation]

Un fond de roulement.
Bien utile si un ou plusieurs copropriétaires doivent faire face à des difficultés passagères (genre quelques mois/années) ou si la commune vous impose un ravalement.

Par **jeradpas**, le **27/01/2015** à **11:20**

merci pour votre réponse.

ainsi nous pouvons donc garder ces 10000 euros sur notre compte aussi longtemps que nous le souhaitons.
Nous pensions que nous ne pouvions garder de l'argent (non justifié pour travaux) d'une année sur l'autre.
Nous avons déjà un fond de roulement de 3000 euros

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés